



Le Lac Des Charmilles

Route de Vire 50160 Torigni sur Vire

Tél 02.33.75.85.05

campingdulacdescharmilles@orange.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

La réservation ne peut-être enregistrée qu'après versement d'un acompte de 15% et ne sera effective qu'après confirmation de la direction.

Le solde sera réglé à l'arrivée.

La réservation est personnelle et ne peut être en aucun cas cédée à toute autre personne ou sous louée.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

ARRIVEES ET DEPARTS

CAMPING, CARAVANING, CAMPING CAR

L'emplacement réservé est mis à disposition à partir de 14h00 et jusqu'à 12h00 le jour du départ.

Tout retard éventuel doit nous être notifié 24 heures à l'avance, sans nouvelle de votre part le lendemain du jour prévu de votre arrivée, à 19h00 votre réservation sera annulée et l'acompte conservé par le camping.

MOBIL-HOME, CHALET & COCO Sweet

La location est mise à disposition à partir de 16h00 jusqu'à 20h00 le jour d'arrivée, et devra être libérée à 10h00 le jour du départ.

La direction se réserve le droit de disposer de la location à partir de 12h00 le lendemain du jour d'arrivée prévu si le retard ne lui est pas signalé.

Pour la location de mobil-home, chalet et coco-sweet, une caution vous sera demandée :

- 200 € à 250 € (MBH 1 chambre)
- 300 € à 400€ (MBH ,chalet et coco-sweet 2 chambres)
- 450 € à 500€ (MBH 3 chambres)

A votre arrivée un inventaire détaillé vous sera remis :

- 1° charge à vous de vérifier son exactitude
- 2° de signaler tout objet manquant ou cassé à l'accueil
- 3° de retourner ce document dûment complété et signé à l'accueil dans les 24 heures suivant votre arrivée, afin de ne pas subir de préjudice au moment du départ.

La location doit être restituée ménage fait, vaisselle propre et rangée.

Dans le cas contraire un forfait ménage de :

- 35 € (MBH 1 chambre)
- 45 € (MBH,chalet et coco-sweet 2 chambres)
- 60 € (MBH 3 chambres)

sera facturé.

La caution sera restituée déduction faite des détériorations ou autres soucis constatés.

L'état des lieux se déroule entre 08 h 00 et 10 h 00 le jour du départ.

En cas d'impossibilité d'effectuer l'état des lieux le jour du départ , la direction se chargera de celui-ci et restituera dans un délai de 8 jours la caution si aucun dégât n'est constaté.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Limitation administrative des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping
- Fermeture des frontières
- Fermeture administrative du camping

Un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable 18 mois, sera émis par le camping. En cas de non utilisation de ce bon à valoir, il sera remboursé au terme du délai de validité.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

3. Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

Pour l'une des raisons suivantes (empêchant le séjour) :

- Fermeture des frontières
- Fermeture administrative du camping
- Limitation administrative des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable 18 mois, sera émis par le camping. En cas de non utilisation de ce bon à valoir, il sera remboursé au terme du délai de validité.

Pour toutes autres raisons :

Locations

- Plus de 30 jours avant le début du séjour, 15% du montant du séjour sera dû au camping
- De 30 jours à 15 jours avant le début du séjour, 50% du montant du séjour sera dû au camping
- Moins de 15 jours avant le début du séjour, 75% du montant du séjour sera dû au camping

Emplacements

- Moins de 15 jours avant le début du séjour, 15% du montant du séjour sera dû au camping

Aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs

Visiteurs :

Ils sont acceptés dans la limite de la capacité du camping ou de la location et après accord de la direction du camping en acquittant une redevance de 4 € par personne. Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.

Tout séjournant doit se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par « **Le Lac Des Charmilles** ».

Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.cm2c.net - ou par voie postale : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 PARIS